
Comparaison des contextes, belge et équatorien, de la performance environnementale et de la soutenabilité des bâtiments

Auteur : Sanchez Alvarez, Thalia

Promoteur(s) : Hauglustaine, Jean-Marie; 2770

Faculté : Faculté des Sciences

Diplôme : Master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité spécialisée en énergies renouvelables

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3239>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ANNEXE 5 : Outil HUM évaluation maison Equateur

REKENTOOL THEME ENVIRONNEMENT HUMAIN

MESURE HUM 02-03-LOGEMENTS

ACCESSIBILITE INTEGRALE

CRITERE 3 ADAPTABILITE

Cette feuille consiste en une checklist visant à déterminer d'une part le cadre de contrôles et d'autre part les sous-critères d'application par région

Cette check-list est basée sur l'Ontwerprijds Meegroeiwonen rédigé par l'ASBL Enter, avec le soutien et la collaboration du Gouvernement flamand, département RWO, division Woonbeleid, édition 2009, et du Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable, résultat d'une recherche collective menée par le CSTC, le CIFIUL, la SWL et le CAWab, avec le soutien de la Wallonie et du Fonds social européen. En cas de divergences entre les deux guides, c'est l'exigence la plus stricte qui sera retenue.

Un jeu de plans indique dans une autre couleur comment le logement peut être aménagé selon les critères ci-dessous, en modifiant seulement les cloisons légères, des équipements techniques, des aménagements et/ou des finitions intérieures.

La check-list est vérifiée sur cette base.

		minimum	Check ok / pas ok	optimur	Commentaire
	visibilité de la voie d'accès jusqu'à la porte d'entrée de l'unité d'habitation				
		voir critères 1.1 visibilité logement			annulé car réglementation n'applique pas
	exigences minimales pour l'unité d'habitation				
		surface espace de vie, cuisine, 1 chambre, salle de bains et toilette ≥ 55	NIET OK		
	couloirs et passages				
	largeur de passage libre	≥ 120 cm	NIET OK	≥150cm	(1,03)m
	hauteur de passage libre	≥ 230 cm	OK		
	obstacles spécifiques dans la hauteur (marches (partie basse plate des escaliers), panneaux indicateurs, etc.)		OK		
	hauteur de passage libre	≥ 210 cm			
	différences de niveau sans seuil	≤ 0,2 cm	NIET OK		différence de niveau à 1,70m
	différences de niveau 0,2 cm < x ≤ 18 cm	prévoir rampe	NIET OK		
	différences de niveau > 18 cm	prévoir système de levage	NIET OK		
	rétrécissements et portes				
	ouvertures de porte	hauteur de passage libre ≥ 210 cm	OK		
		largeur de passage libre ≥ 90 cm	NIET OK		
		placement dans la paroi côté verrou ≥ 50 cm par rapport aux angles intérieurs, parois, obstacles	OK		
		placement dans la paroi côté charnière ≥ 10 cm par rapport aux angles intérieurs, parois, obstacles (uniquement dans le local dans lequel le vantail s'ouvre)	OK		
		espace de manœuvre zone plate libre ≥ 150 cm x 150 cm	NIET OK	≥ ø 150 cm hors cercle de rotation du vantail	
	rétrécissements				
		largeur de passage libre ≥ 100 cm	OK		
		hauteur de passage libre ≥ 210 cm	OK		
		aligner les obstacles d'un côté de la ligne de foulée	OK		
	espace de manœuvre				
		zone plate libre ≥ 150 cm x 150 cm			
		- prévue au début et/ou à la fin du couloir	NIET OK		
		- prévue à l'entrée de l'ascenseur			pas d'ascenseur annulé
		- prévue à l'entrée de l'unité d'habitation	NIET OK		
		La paroi contiguë aux poignées des portes ou fenêtres, interrupteurs, etc. continue de minimum 50 cm pour en permettre l'utilisation par un utilisateur de fauteuil roulant.	NIET OK		
	rampes				des rampes ne sont pas installés. Critère annulé
		différences de niveau 0,2 cm < x ≤ 18 cm			
		largeur	≥ 120 cm	≥150m	
		longueur sur max. 10 m	4% < x ≤ 5%		
		longueur sur max. 8 m	5% < x ≤ 6,25%		
		longueur sur max. 5 m	6,25% < x ≤ 7%		
		longueur sur max. 3 m	7% < x ≤ 8,3%		
		longueur sur max. 1 m	8,3% < x ≤ 10%		
		rampe transversale	≤ 2%		
		espace de manœuvre au début et à la fin de la rampe (sans main courante)	≥ 150 cm x 150 cm		

		minimum	Check ok / pas ok	optimur	Commentaire
	espace de manœuvre au début et à la fin de la rampe (avec main courante)	≥ ø 150 cm			
	paliers	au passage de 2 pourcentages d'inclinaison			
	paliers	aux changements de direction			
	paliers	en haut et en bas de la rampe			
	largeur paliers	≥ 120 cm		≥150m	
	longueur paliers	≥ 150 cm dans le sens de circulation			
	longueur palier si angle 90°	≥ 150 cm x 150 cm			
	palier transversal et rampe longitudinale	≤ 2%			
escaliers					escalier prévu mais pas modèle occidentale (annulé)
	escalier à prévoir en cas de différence de niveau	0,2 cm < x ≤ 18 cm	OK		
	type				escalier droit
	palier à prévoir après hauteur de passage libre (mesurée verticalement en haut du nez de marche (hauteur du jour d'escalier))	≥ 210 cm	OK	≥ 120 cm	12 marches
	giron		NIET OK		profondeur 23 cm
	contremarche		NIET OK		18 cm
	angle		NIET OK		15°
	pas	(2+contremarche)+giron = 57 à 63 cm	NIET OK		
	largeur escalier palier (escalier droit)	≥ largeur d'escalier			
	profondeur escalier palier (escalier droit)	≥ 90 cm dans le sens de la circulation	NIET OK		
	largeur palier au niveau de la marche de palier	≥ largeur d'escalier			
	profondeur palier au niveau de la marche de palier	≥ 120 cm	NIET OK	≥ 150 cm x 150 cm	
ascenseurs		Annulé			Annulé
remises et buanderies					
	zone de commande armoires et appareils	≥ 120 cm	NIET OK	≥150cm	
stationnement					pas de stationnement annulé
	stationnement de voitures	si parking prévu pour plus d'une voiture		≥350cmx600cm	stationnement également possible dans le domaine public
accès terrasses et espaces extérieurs					
	sans seuil	≤ 2 cm, en pente et en biseau	NIET OK		ok en termes de space mais pas en termes de rigidité du sol
	profondeur libre de la terrasse	≥ 150 cm	OK		
	zone de circulation libre entre le mobilier et les obstacles	≥90cm	OK		
espace de vie					
	surface	≥ 23 m²	NIET OK		Espace de vie réduit, 1 seule chambre pour la famille. Pas adapté car du mobilier à proximité
	largeur coin salon	≥ 360 cm	NIET OK		
	largeur coin repas	≥ 320 cm	NIET OK		
chambre (minimum 1 chambre offre un accès en fauteuil roulant)					
	chambre 2 personnes	≥ 320 cm x 430 cm	OK		
	passage libre côté pied du lit	≥ 120 cm	NIET OK		
	passage libre à hauteur d'un côté du lit	≥ 100 cm	OK	≥100cm	
cuisine					
	espace de travail libre	≥ 120 cm entre le mobilier opposé ou les plans de travail fixes	OK		
toilette					
	extensible jusqu'à	≥ 190 cm x 165 cm	OK		ok mais la toilette en elle-même n'est pas adaptée
salle de bains					
	espace pour 1 lavabo et pour une douche ou une baignoire	X	OK		espace oui mais pas présence des objets
	vantail ouvrant vers l'extérieur	X	OK		
	espace de manœuvre (chevauchement possible)	≥ ø 150 cm	OK		
	zone pour lavabo	≥ 60 cm x 60 cm	OK		
	zone pour douche (avec bac de douche)	≥ 90 cm x 90 cm	OK		
	zone pour toilette (si dans la salle de bains)	≥ 70 cm x 90 cm	OK		
fenêtres pièces de séjour					
	hauteur entretoise inférieure profil de fenêtre (rez-de-chaus)	≤ 75 cm par rapport au niveau du sol	NIET OK		
	hauteur entretoise inférieure profil de fenêtre (étage)	≤ 60 cm par rapport au niveau du sol			pas de deuxième étage